Avenant à la convention d'association à l'outil OuiForm

ENTRE

La DREETS Grand Est,

La structure associée,

dénommée la Collectivité européenne d'Alsace domiciliée Place du Quartier Blanc - 67964 Strasbourg cedex 9 Représentée par Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

ci-après dénommée « l'Associé »

Les financeurs ayant autorisé l'Associé à positionner sur les formations qu'ils financent :

Le Conseil Régional de la Région Grand Est,

Représenté son Président, Franck LEROY

Pôle emploi,

Représenté par sa Directrice Régionale, Virginie COPPENS MENAGER

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

Vu la convention d'association Ouiform signée en date du 04 Avril 2022

ARTICLE LIMINAIRE - CONTEXTE

Une convention d'association à Ouiform a été signée entre la DREETS Grand Est, Pôle emploi Grand Est, le Conseil Régional Grand Est et l'Associé en date du 04 Avril 2022 en vue de donner un accès à l'application Ouiform patrimoine commun.

ARTICLE 1.

Le présent avenant modifie l'article 7 de la convention d'association signée en date du 04 Avril 2022. Les autres articles demeurent inchangés.

ARTICLE 2.

L'article 7 « DUREE, RESILIATION, MODIFICATION » de la convention est ainsi modifié :

« La présente convention est conclue jusqu'à la fin de l'accord-cadre OuiForm, le 31 décembre 2024. Elle prend effet à la date de sa signature par les deux parties ».

Avenant à la convention d'adhésion à l'outil OuiForm







Les autres dispositions de l'article 7 demeurent inchangées.

Fait à Strasbourg le En 3 exemplaires originaux

Pour l'Associé, Collectivité européenne d'Alsace Pour la DREETS Grand Est

Frédéric BIERRY Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Pour les financeurs

Pour le Conseil Régional Grand Est Pour Pôle Emploi

Franck LEROY

Virginie COPPENS MENAGER





Avenant à la convention d'adhésion à l'outil OuiForm

